



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : Thierry DARPHIN ; Christine SOLDATI ; Vincent SAUVAGEOT ; Martine KAISER ; Fabrice LESCURE ; Aline LALLEMAND ; Jean-François BRIGAND ; Cécile STAIGER ; Gaël LE BOURVA ; Edith SMET ; Sabine NAIGEON ; Marc CUCHE ; Chantal PERRIER ; Bernadette DECLAS ; Alain AUFFRET ; Anne-Marie COLLEY ; Denis ORRY ; Dominique LETOUZEY ; Antoine DELEGUE ; Denis GASSE.

Excusés : Pascal PERSIGNY donne procuration à Martine KAISER ; Françoise RABIET donne procuration à Jean-François BRIGAND ; Jérémie DEHEE donne procuration à Cécile STAIGER ; Jean-Pierre LATOUCHE donne procuration à Edith SMET ; Olivier BURDIN donne procuration à Sabine NAIGEON ; Stephen DALOZ donne procuration à Chantal PERRIER ; Sylvie CHAUVINEAU donne procuration à Denis ORRY.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 janvier 2019

Le procès-verbal du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Domaine et patrimoine

1. Cession d'une parcelle de terrain au SDIS 21 pour la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours

Le Maire explique que par délibération en date du 21 décembre 2017, le Conseil municipal a décidé l'acquisition de 5 072 m² lieudit « Les Viévignes », secteur situé en zone UEE du plan local d'urbanisme. Cette parcelle est devenue propriété communale le 4 mai 2018 à l'issue d'un acte établi par Maître LAUREAU notaire à Dijon ; elle porte les références cadastrales ZE 179.

Par délibération en date du 22 mai 2018, le Conseil municipal a décidé la mise à disposition au SDIS d'un terrain d'une superficie comprise entre 4 000 et 4 500 m² pour la construction d'un centre d'incendie et de secours (CIS) en bordure du chemin rural n° 29 dit d'Artault, à la suite de la future gendarmerie.

Par délibération en date du 18 septembre 2018, le Conseil municipal a confirmé la cession de 4 454 m² de terrain à prélever sur la parcelle ZE 179 pour la construction d'un centre d'incendie et de secours au vu du projet de division de ladite parcelle établi par un géomètre expert à la demande du SDIS de Côte-d'Or.

Il apparaît que conserver une bande de deux mètres de largeur en limite Sud présente un intérêt pour la collectivité afin de réserver un cheminement depuis le CR n° 30 dit des Viévignes jusqu'à la parcelle communale cadastrée ZE 178 en arrière de la future parcelle du SDIS ; compte tenu de cette dernière modification, la superficie à céder au SDIS devient 4 314 m² environ (au mètre carré près dans l'attente du document d'arpentage définitif).

La valeur vénale a été estimée à 11,50 € le mètre carré par avis du Domaine en date du 24/08/2018.

Il est proposé au Conseil municipal de retenir la cession au SDIS de Côte-d'Or de 4 314 m² à prélever sur la parcelle ZE 179 au lieu de 4 454 m² comme dit dans la délibération du 18/09/2018.

Denis ORRY, conseiller municipal, dit que cette prolongation est une bonne idée mais il préconise, pour des raisons environnementales, de ne pas goudronner. Il demande comment se passera la traversée de l'ancienne déchetterie.

Le Maire indique que la commune est propriétaire de l'entrée le long de la déchetterie et qu'il est prévu de sécuriser le chemin.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- 1) CONFIRME la cession au SDIS de Côte-d'Or de 4 314 m² à prélever sur la parcelle ZE 179 pour la construction d'un centre d'incendie et de secours ;
- 2) FIXE le montant de la cession à QUINZE (15) EUROS ;
- 3) DIT que les charges afférentes aux frais d'acte et de bornage seront supportées par l'acquéreur ;

- 4) DIT que la commune fera réaliser les travaux nécessaires à la viabilité du secteur : réseau de collecte des eaux usées, réseau d'adduction en eau potable et de défense incendie, extension du réseau électrique avec le concours du SICECO, installation de fourreaux dans l'emprise de la voie réservés pour les télécommunications et aménagement de la chaussée et ses dépendances ;
- 5) PRECISE que les raccordements auxdits réseaux et d'une manière générale tous les travaux de viabilisation de la parcelle en elle-même sont à la charge du SDIS de Côte-d'Or ;
- 6) DIT que la présente délibération annule et remplace celle du 18 septembre 2018 traitant du même sujet.

Fonction publique

2. Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle que, conformément à la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Ainsi, il est proposé d'adopter les modifications suivantes au tableau des effectifs, avec effet au 1^{er} janvier 2019 :

Services	Postes supprimés/modifiés	Postes créés	Observations
Administration générale	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à Temps complet 35h hebdomadaires (créé par délibération du 19/09/17)	Rédacteur territorial à Temps complet 35h hebdomadaires	Création de poste suite à avancement
Ecole maternelle Matisse	Adjoint technique à Temps non complet 29h hebdomadaires (créé par délibération du 24/10/11)	Adjoint technique à Temps non complet 30h hebdomadaires	Modification durée hebdomadaire du poste

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, dit qu'il manque la phrase relative à l'accord du comité technique.

Le Maire explique que le comité technique et le CSHCT ont été supprimés car la commune emploie moins de 50 salariés au 1/1/2019. Pour ces instances la mairie dépend désormais du centre de Gestion de la Côte-d'Or.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications apportées au tableau des effectifs.

3. Création d'emplois saisonniers 2019 au service espaces verts

Le Maire propose de recruter temporairement du personnel saisonnier pour les besoins du service « espaces verts - propreté de la Ville ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les emplois saisonniers ci-après au service Espaces verts - propreté de la Ville :

- 3 postes d'adjoints techniques contractuels à temps complet et 1 poste à temps non complet 17.5 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mars 2019
- Nature des fonctions : assurer l'entretien des espaces verts et la propreté du domaine communal
- La rémunération sera basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial

4. Mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du CDG21 avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion. C'est dans ce cadre que la Commune a passé convention avec le CDG21 en date du 31/07/2007.

L'avenant à la convention initialement souscrite en 2007 a pour objet la réévaluation du montant de la cotisation due par la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative au service de médecine préventive du Centre de gestion 21 et tous actes relatifs à cette affaire.

Finances

Affaires générales

5. Fixation des taux d'imposition 2019

Le Maire dit que les taux sont maintenus depuis 2013.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, dit que les taux de la COVATI vont certainement augmenter.

Le Maire répond qu'a priori non mais cela sera soumis au vote du DOB.

Cécile STAIGER, conseillère déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, ajoute que si plusieurs communes augmentent leurs taux, la COVATI pourrait augmenter les siens.

Antoine DELEGUE dit que le transfert de compétence entraîne une baisse de charges et demande à combien s'est élevé le coût de fonctionnement de la piscine.

Le Maire répond que les charges sont reversées l'année du transfert et que le coût de fonctionnement de la piscine s'élève à 240 000 euros.

Gaël le BOURVA, conseiller délégué au sport, explique qu'il n'est pas possible de comparer le budget de la commune avec celui de la COVATI. La commune a un retrait de 150 000 euros et la dotation de contribution sera réduite de 150 000 euros en cas de compensation. Le coût est plus important pour la COVATI car les horaires sont plus larges. La commune continuera à verser ces 150 000 euros, c'est le principe de fonctionnement de la CLECT : les budgets de fonctionnement transférés sont retirés à la commune.

Cécile STAIGER dit que c'est le même principe pour la restauration scolaire.

Denis GASSE, conseiller municipal, constate que le SITIV n'a pas d'attribution de compensation mais que son budget ne baisse pas.

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, répond que la contribution de la CLECT est retirée du budget.

Le Maire indique que cela gèle le montant de la dernière année sans diminuer le coût.

Antoine DELEGUE souhaite savoir s'il est prévu une révision par la CLECT : à moyen terme l'objectif est de mutualiser la piscine pour que les frais de fonctionnement ne soient pas entièrement portés par la commune.

Gaël LE BOURVA dit que la COVATI a pris cet équipement en charge dans l'objectif que tous les enfants du territoire aient la possibilité de savoir nager en entrant en classe de 6ème. Les créneaux d'ouverture sont plus larges, de mi-mai à fin septembre, ce que ne pouvait pas faire la commune.

Antoine DELEGUE répond que cela donne des moyens supplémentaires et demande si l'argent économisé est réinvesti.

Gaël LE BOURVA répond que oui au niveau de la COVATI et non pas au niveau de la commune. Par exemple la COVATI refait la cuisine de la restauration scolaire de Marcilly-sur-Tille mais Marcilly ne paiera pas plus car c'est la COVATI qui supporte les frais. Le règlement est le même pour tout le monde. L'offre de service est plus importante parce qu'elle est prise en charge par la COVATI, pour un budget équivalent pour la commune.

Denis GASSE, conseiller municipal dit que les taux n'ont pas augmenté mais que la base a augmenté.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une augmentation de l'Etat indépendamment de la volonté communale car pendant les 6 ans du mandat, les taux n'ont pas augmenté.

Antoine DELEGUE dit que des économies d'échelle sont réalisées sur les contrats d'assurance.

Le Maire répond que les dotations sont en baisse, avec - 270 000 euros depuis 2014. Depuis 2014, 250 000 euros d'économie ont été réalisés.

Aline LALLEMAND précise qu'elle vient d'apprendre que l'Etat retiendra 15000 euros sur le budget de la commune.

Le Maire ajoute qu'il s'agit d'un travail de rigueur budgétaire.

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 voix « contre », fixe comme il suit les taux d'imposition pour 2019 :

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	13,91 %
Taxe foncière (bâti)	16,49 %
Taxe foncière (non bâti)	36,45 %

Budget communal

6. Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme LOCATELLI Chantal, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Denis ORRY, conseiller municipal, dit que le poste chauffage est en augmentation alors que la piscine et le château Charbonnel ont été transférés à la COVATI.

Aline LALLEMAND, adjointe en charge des finances, répond qu'il y a actuellement un compteur unique aux Capucins. Des sous compteurs vont être prochainement installés ce qui permettra de refacturer à la COVATI. De manière générale l'électricité et le gaz sont en augmentation mais cela dépend du lieu et de la puissance.

Jean-François BRIGAND, conseiller délégué au développement économique, à l'emploi et aux commerces, dit qu'avec l'augmentation du prix du gaz, et à consommation identique, le montant augmente de 50 000 euros.

Gaël LE BOURVA ajoute que si les économies d'énergies n'avaient pas été faites, la hausse serait plus conséquente.

Denis ORRY, conseiller municipal, constate que les plantations d'arbres sont à zéro.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, explique que la liste n'est pas renseignée mais que cela est prévu dans les aménagements.

Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie, des espaces publics et des réseaux divers, précise qu'en principe tous les arbres sont remplacés.

Le Maire ajoute que rue François MITTERRAND, 3 arbres ont été coupés car ils étaient trop secs.

Aline LALLEMAND ajoute que le budget plantation en 2018 s'élevait à 8000 euros.

Denis ORRY dit que des arbres ont été coupés à 1 mètre de hauteur près de l'entreprise CORDIER

Le Maire répond que ces 3 arbres, diagnostiqués par l'ONF, étaient secs et abîmés. Ils ont été coupés en hauteur pour éviter le stationnement sauvage et sécuriser la zone.

Denis ORRY demande si des plantations sont prévues.

Le Maire répond qu'il y aura d'autres plantations mais pas à cet endroit car il y a eu des accidents par manque de visibilité. De plus les commerçants et industriels ont sollicité une réunion afin d'enlever les arbres gênants et de nous exposer un projet de replantage. Le principe est que pour tout arbre coupé, 2 seront replantés.

Denis ORRY dit que les commerçants peuvent aussi en planter chez eux.

Le Maire dit répond que certains l'ont déjà fait comme les transports CORDIER. Il est souhaitable d'en couper un minimum, surtout à l'entrée de ville, pour la rendre plus agréable.

Denis ORRY, précise qu'en été la présence des arbres évite le réchauffement du bitume.

Le Maire répond en avoir pleinement conscience.

Denis GASSE, conseiller municipal, demande, concernant les aménagements au parc de Capucins, ce qu'il reste à réaliser et s'il est possible d'évoquer ce projet en comité ou lors de réunion avec la population. Il demande également comment se fera la concertation avec les Elus et les citoyens.

Le Maire dit attendre que tout soit finalisé avant de présenter le projet.

Denis GASSE souhaite participer au projet, avec une commission qui travaille en concertation, car le jour de la présentation de la délibération, le projet sera achevé.

Le Maire répond que l'architecte travaille actuellement sur le dossier.

Denis GASSE demande s'il est possible d'avoir un avant-projet.

Le Maire répond qu'il sera présenté en commission.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mme LOCATELLI receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7. Compte administratif 2018

Vu le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2018;

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. DARPHIN Thierry, Maire ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		260 597,64	207 558,09	0,00	207 558,09	260 597,64
Opérations exercice	3 642 503,31	4 050 408,01	695 483,20	1 201 533,81	4 337 986,51	5 251 941,82
TOTAUX	3 642 503,31	4 311 005,65	903 041,29	1 201 533,81	4 545 544,60	5 512 539,46
Résultats clôture		668 502,34		298 492,52		966 994,86
Restes à réaliser			393 965,64	84 608,50	393 965,64	84 608,50
TOTAUX CUMULÉS	3 642 503,31	4 311 005,65	1 297 006,93	1 286 142,31	4 939 510,24	5 597 147,96
Résultats définitifs		668 502,34	-10 864,62			657 637,72

Monsieur le Maire, remplacé par Martine KAISER, 6^{ème} adjointe, n'a pas participé au vote.

8. Affectation définitive du résultat 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation définitive du résultat du service de la commune, comme il suit :

- <u>résultat de l'exercice</u> :	407 904.70 €
- <u>résultats antérieurs reportés</u> :	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	260 597.64 €
Résultat à affecter :	668 502.34 €
Solde d'exécution de la section investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> :	
D 001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	298 492.52€

Solde des restes à réaliser d'investissement	- 309 357.14€
Besoin de financement	10 864.62 €
AFFECTATION	668 502.34 €
- Affectation en réserves R1068 en investissement	10 864.62€
- report en exploitation R002	657 637.72 €
DEFICIT reporté D002	

9. Budget primitif 2019

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 voix « contre », approuve le projet de budget primitif communal 2019 comme il suit :

Libellés	Montant
Fonctionnement dépenses	4 363 536.00€
Fonctionnement recettes	4 363 536.72€
Investissement dépenses	2 523 277.64€
Investissement recettes	2 523 277.64€

Service de l'eau

10. Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme LOCATELLI Chantal, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si pour le syndicat d'assainissement il y a un transfert de ligne ou un budget séparé.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, répond qu'il y a un budget séparé.

Denis ORRY demande si les habitants paient directement.

Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie, des espaces publics et des réseaux divers, répond que le syndicat gère le retraitement, pas les réseaux.

Denis GASSE, conseiller municipal constate qu'il n'y a pas de recette en face de l'extension des réseaux de gendarmerie et du SDIS

Le Maire explique qu'un fonds de concours va être demandé ; cela sera mentionné lorsque ce sera voté par la COVATI.

Aline LALLEMAND ajoute que la COVATI attend des devis.

Denis GASSE demande si le devis est affiné depuis 2018.

Le Maire dit que ce poste n'existait pas en 2018, les besoins apparaissent, par exemple pour l'alimentation en eau, il est nécessaire d'investir dans une pompe pour améliorer la pression et cela n'a pas encore été évalué.

Denis GASSE s'étonne que la pression et le débit d'eau ne soient pas suffisants.

Le Maire explique que les entreprises ne l'avaient pas évalué. Il ajoute qu'il préfère participer au budget de l'éclairage plutôt qu'à celui de l'eau qui est plus favorable.

Denis GASSE dit que la clé de répartition doit être la même pour tous les postes.

Denis ORRY dit que beaucoup d'habitants d'Is-sur-Tille ne boivent pas l'eau du robinet. Vu le budget excédentaire, des tests supplémentaires pourraient être effectués et communiqués aux habitants afin de démontrer que l'eau est propre à la consommation.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication, répond qu'il est possible de publier les résultats de L'ARS.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, dit qu'une communication plus ludique pourrait être envisagée, en présentant visuellement les résultats.

Le Maire répond qu'une information grand public est possible, notamment dans le magazine municipal.

Fabrice LESCURE explique que l'eau est bonne en sortant du réservoir mais que sa qualité est variable selon les endroits du réseau, ce qui interdit une comparaison avec l'eau minérale.

Antoine DELEGUE demande, au vu du budget assainissement excédentaire, s'il serait possible de mettre en place une aide aux particuliers pour l'achat d'un collecteur d'eau de pluies.

Le Maire répond qu'aux portes du sud l'installation de citerne de 5 mètres cubes destinée à la récupération d'eaux pluviales a été imposée et intégrée dans le prix de vente du terrain (fourniture de la citerne, réalisation de mur de clôture côté rue, stationnement de véhicule devant chaque maison).

Fabrice LESCURE signale qu'il faudrait par la suite supporter les frais liés au traitement des eaux usées (dans le cadre d'une utilisation pour les toilettes, machines à laver ou autre) sachant que cette eau n'a pas été payée par l'utilisateur.

Aline LALLEMAND ajoute que cela impacterait le budget communal car les eaux pluviales ne sont pas considérées comme de l'eau potable.

Le Maire explique qu'une modification du réseau de l'eau, par exemple quand il y a une fuite et qu'il faut creuser, cela n'impacte pas le budget de l'eau mais celui de la voirie.

Denis GASSE dit que compte tenu de l'excédent sur le budget de l'eau, la politique de prudence à ses limites et qu'une baisse serait envisageable.

Le Maire répond qu'il y a eu une baisse de 12% en 2017. Cela n'est pas définitif, à voir quand la part communale sera votée.

Fabrice LESCURE dit qu'il faut constituer une réserve car casser et refaire coûte cher.

Denis GASSE demande si l'effet de la baisse du prix de l'eau serait immédiat.

Le Maire répond que si le vote intervenait maintenant, l'effet serait visible en 2020. L'eau est une ressource rare et si le prix est dérisoire, les foyers ne feront pas attention à leur consommation d'eau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mme LOCATELLI Chantal receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11. Compte administratif 2018

Vu le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2018;

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. DARPHIN Thierry, Maire ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		350 534,95	0,00	52 055,26	0,00	402 590,21
Opérations exercice	78 401,06	137 063,97	200 822,81	169 885,66	279 223,87	306 949,63
TOTAUX	78 401,06	487 598,92	200 822,81	221 940,92	279 223,87	709 539,84
Résultats clôture		409 197,86		21 118,11		430 315,97
Restes à réaliser			10 100,00	0,00	10 100,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	78 401,06	487 598,92	210 922,81	221 940,92	289 323,87	709 539,84
Résultats définitifs		409 197,86		11 018,11		420 215,97

Monsieur le Maire, remplacé par Martine KAISER, 6^{ème} adjointe, n'a pas participé au vote.

12. Affectation définitive du résultat 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation définitive du résultat du service de l'eau, comme il suit :

- résultat de l'exercice :	+ 58 662.91 €
- résultats antérieurs reportés :	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 250 534.95
Résultat à affecter :	409 197.86 €
Solde d'exécution de la section investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement :	
D 001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	+ 21 118.11€
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 10 100.00€
Besoin de financement	
AFFECTATION	409 197.86€
- Affectation en réserves R1068 en investissement	
- report en exploitation R002	409 197.86 €
DEFICIT reporté D002	

13. Budget primitif 2019

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 voix « contre », approuve le projet de budget primitif 2019 du service de l'eau comme il suit :

Libellés	Montants
section exploitation dépenses	101 743.78€
section exploitation recettes	545 097.86€
Section d'investissement dépenses	118 670.00€
Section d'investissement recettes	118 670.00€

Service de l'assainissement

14. Compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Mme LOCATELLI Chantal, receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mme LOCATELLI Chantal receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15. Compte administratif 2018

Vu le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice 2018;

Vu le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. DARPHIN Thierry, Maire ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		275 497,32	0,00	142 486,08	0,00	417 983,40
Opérations exercice	80 291,91	124 318,67	87 658,22	79 847,84	167 950,13	204 166,51
TOTAUX	80 291,91	399 815,99	87 658,22	222 333,92	167 950,13	622 149,91
Résultats clôture		319 524,08		134 675,70		454 199,78
Restes à réaliser			10 350,00	0,00	10 350,00	0,00
TOTAUX CUMULÉS	80 291,91	399 815,99	98 008,22	222 333,92	178 300,13	622 149,91
Résultats définitifs		319 524,08		124 325,70		443 849,78

Monsieur le Maire, remplacé par Martine KAISER, 6^{ème} adjointe, n'a pas participé au vote.

16. Affectation définitive du résultat 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation définitive du résultat du service de l'assainissement, comme il suit :

- résultat de l'exercice :	+ 44 026.76 €
- résultats antérieurs reportés :	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	275 497.32 €
Résultat à affecter :	319 524.08€
Solde d'exécution de la section investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement :	
D 001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	+134 675.70 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 10 350.00 €
Besoin de financement	
AFFECTATION	319 524.08€
- Affectation en réserves R1068 en investissement	
- report en exploitation R002	319 524.08 €
DEFICIT reporté D002	

17. Budget primitif 2019

Le Conseil municipal, à 22 voix « pour » et 5 voix « contre », approuve le projet de budget primitif 2019 du service de l'assainissement qui se présente comme suit :

Libellés	Montant
section exploitation dépenses	79 985.00€
section exploitation recettes	444 524.08€
Section d'investissement dépenses	167 644.00€
Section d'investissement recettes	214 555.70 €

Questions diverses

Denis ORRY, conseiller municipal, signale la bonne exécution du sablage des trottoirs rue Georges SERRAZ. Il remercie les services.

Agenda

04/03 : Débat d'orientations du SCOT

19/03 : cérémonie commémorative

21/03 : conseil communautaire

25/03 : conseil municipal

La secrétaire de séance
Sabine NAIGEON